



Bulletin Officiel

N° 5140 Vendredi 1^{er} Juillet 2016— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE

AGREMENTS DU CMF

2

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING – UADH -
AUTOMOBILES RESAU TUNISIEN ET SERVICES - ARTES -

3

4

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

AUTOMOBILES RESAU TUNISIEN ET SERVICES - ARTES -

4

4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

ATTLJARI BANK – AGO -

5

ATTLJARI BANK – AGE -

5

CARTHAGE CEMENT – AGO -

6

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - AGO

7

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS – AGE -

8

INFORMATIONS POST AGO

SIMPAN

9-14

CEREALIS

15-20

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -

21-26

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »

27-31

COURBE DES TAUX

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
- FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- TAWASOL GROUP HOLDING – TGH -

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 juin 2016, d'agréeer la société de gestion suivante :

FLAT 6 LABS TUNISIA

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : 15, avenue de Carthage, Tunis, Tunisie

Capital Social : 100 000 dinars divisé en 100 000 actions d'un dinar chacune.

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 juin 2016, d'agréeer le Fonds suivant :

FCPR AZIMUTS

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : 10 bis, rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 - Tunis.

La société CAPSA CAPITAL PARTNERS et ATTIJARI BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 juin 2016, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « AZIMUTS » d'un montant de 30 003 000 dinars divisé en 30 000 Parts A de 1 000 dinars chacune et 300 Parts B de 10 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 juin 2016, d'agréeer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein d' « United General Partners » et de l' « Arab Tunisian For Investment & Development (A.T.I.D Co) » au profit de Monsieur Youssef TEKARI.

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 juin 2016, d'agréeer la nomination de Monsieur Ghassen BELHADJ JRAD en tant que Directeur Général de MCP Gestion.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH-
SIEGE SOCIAL : 62, AVENUE DE CARTHAGE.1000 TUNIS -**

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions UADH et l'intermédiaire en bourse Attijari intermédiation informent le public qu'ils ont décidé de mettre fin à ce contrat, qui est arrivé à échéance le 06 Juin 2016.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société UADH est rentré en vigueur le 06 juin 2015 – le 1^{er} jour de cotation du titre UADH. Il était composé de [15 000 000 DT] quinze millions de dinars et [769 230] sept cent soixante neuf mille deux cent trente titres UADH.

A la date de clôture du contrat, soit le 06 Juin 2016, ce contrat était composé de 2 885 338 actions UADH et de 15,701 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La société ARTES informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 Juin 2016, a décidé la nomination de Monsieur Adel Ayed comme Directeur Général de la société avec les pouvoirs étendus fixés par les lois et par les statuts mis à jour.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 3878

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE (Paiement des dividendes)

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ARTES réuni le 24 juin 2016 a décidé de distribuer un dividende de de 0,570 dinars par action dont la mise en paiement sera effectuée à partir du 11 Juillet 2016.

2014 - AS - 3879

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **11/07/2016** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination de deux membres du conseil d'administration ;
8. Nomination d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018 ;
9. Approbation de la cession des immeubles ;
10. Déclaration de franchissement des seuils ;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

2014 - AS - 3880

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **11/07/2016** à partir de **10h30** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la mise en conformité du Statuts notamment les Art n ° 08 – 24 – 30 – 50 – 51 et 52.
2. Délégation de pouvoir.

2016 - AS - 3881

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mardi 12 Juillet 2016 à 11 h 00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (I.A.C.E) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015 ;
11. Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2015 ;
12. Renouvellement du mandat de l'administrateur Mr Kais JEMAIA représentant de l'ETAT TUNISIEN ;
13. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;
14. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 13 Juillet 2016 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité de la BTK au 31 décembre 2015 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
3. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
5. Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
6. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
7. Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2015 ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
10. Quitus de gestion aux administrateurs ;
11. Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
12. Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
13. Emission d'emprunts obligataires ;
14. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA
SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL «AMS»** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 13 Juillet 2016 à 13h à l'Hôtel ACROPOLE sis à rue Rodrigo de Freitas 2045 les Berges du Lac, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- La continuité de l'exploitation de l'activité de la société.
- Approbation du plan de restructuration de la société.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par les lois.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juin 2016, la société immobilière et de participations « SIMPAR » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

القرار الأول :

طبقاً لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، صادقت الجلسة العامة العادية على تعيين السيد الحبيب بالحاج قويدر عضواً بمجلس إدارة الشركة ابتداءً من 01 فيفري 2016 عوضاً عن السيد جعفر ختاش وذلك لبقية عضويته التي تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة التي ست نظر في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني :

بعد إستماعها إلى تلاوة :

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمع الشركة والقوائم المالية المجمعة، للسنة المالية 2015.
 - وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2015.
- تسجل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2015 كما وقع عرضها عليها.
- وبالتالي فهي تعطي إبراء تاماً وشاملاً وبدون أي إحتراز لأعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2015.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار الثالث :

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع :

قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2015 على النحو التالي :

(بالدينار)	2.877.095,449	- مرائب السنة المحاسبية 2015
	4.264.340,250	- النتائج المؤجلة 2014
	<u>7.141.435,699</u>	- مرائب قابلة للتوزيع
	0	- إحتياطي قانوني
	(1.650.000,000)	- عائدات المساهمين (توزع من الأرصدة المؤجلة للسنوات المحاسبية السابقة لسنة 2014)
	<u>5.491.435,699</u>	الباقى الأول
	(1.372.000,000)	- إعادة إستثمار معفاة من الجباية
	(1.000.000,000)	- إحتياطي خارق للعادة
	<u>3.119.435,699</u>	الباقى الثاني
	(100.000,000)	- الصندوق الإجتماعي
	<u>3.019.435,699</u>	الباقى الثالث
	3.019.435,699	- النتائج المؤجلة 2015 *
	<u>0</u>	

* (النتائج المؤجلة 2015 المعفاة من الجباية = 1.301.318,404)
 *(النتائج المؤجلة 2015 الغير معفاة من الجباية = 1.718.117,295)

تبعاً لما سبق حُددت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2015 بمقدار 1,500 ديناراً للسهم.

وسيتم دفع هذه الأرباح بداية من 15 جويلية 2016 لدى الوسطاء بالبورصة بالنسبة للمساهمين المُودعين لأسهمهم لدى الوسطاء بالبورصة وبمصالح الشركة بالنسبة لبقية المساهمين.

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2015 والبالغة 600 ألف دينار ضمن الإحتياطي الخارق للعادة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس :

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2015 وذلك كما يلي :

- منحة الحضور لمجلس الإدارة : ثمانية وستون ألف وسبعمائة وخمسون ديناراً (68.750 د)
 خام.

- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق : خمسة عشرة ألف ديناراً (15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار السادس :

طبقا لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية :

تجديد مهام :

- الشركة العقارية وللتهيئة
- السيد فاضل بن عثمان
- السيد منصور بعتي
- السيدة مليكة سلطاني

أعضاء مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتظر في حسابات السنة المحاسبية 2018.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع :

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة تجديد مهام

عبدالرزاق القابسي مراقبا للحسابات عن السنوات 2016-2017 و2018. GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT "GEM" ممثلة من قبل السيد

عبدالرزاق القابسي مراقبا للحسابات عن السنوات 2016-2017 و2018.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن :

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع

من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999 ، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها

لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في

هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وآجال

الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع :

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى

الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :**BILAN - ACTIFS (après affectation du résultat)**

(Montants exprimés en dinars)		Notes		31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3		24 790	24 459
	Moins : amortissements			-23 710	-22 865
				<u>1 080</u>	<u>1 594</u>
	Immobilisations corporelles	3		3 633 639	2 287 036
	Moins : amortissements			-1 384 589	-1 188 349
				<u>2 249 050</u>	<u>1 098 687</u>
	Immobilisations financières	4		17 237 960	17 212 885
	Moins : provisions			-992 095	-947 922
				<u>16 245 865</u>	<u>16 264 963</u>
	Total des actifs immobilisés			18 495 995	17 365 244
	Autres actifs non courants			-	-
	Total des actifs non courants			18 495 995	17 365 244
ACTIFS COURANTS					
	Stocks	5		56 396 081	51 223 723
	Moins : provisions			-521 795	-850 139
				<u>55 874 286</u>	<u>50 373 584</u>
	Clients et comptes rattachés	6		2 662 048	805 685
	Moins : provisions			-129 591	-129 591
				<u>2 532 457</u>	<u>676 094</u>
	Autres actifs courants	7		2 371 442	2 606 411
	Moins : provisions			-5 250	-5 250
				<u>2 366 192</u>	<u>2 601 161</u>
	Placements et autres actifs financiers	8		42 504	37 280
	Moins : provisions			-7 560	-7 560
				<u>34 944</u>	<u>29 720</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	9		6 139	1 489 900
	Total des actifs courants			60 814 018	55 170 459
	TOTAL DES ACTIFS			79 310 013	72 535 703

- Suite -

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (après affectation de résultat)

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2015 31 décembre 2014

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Réserves		23 914 985	22 254 592
	8713071 Autres capitaux propres		8 713 071	7 941 071
	Résultats reportés		3 019 435	4 264 340
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 147 491	39 960 003
	Résultat net de l'exercice	10	0	
	Total des capitaux propres avant affectation	11	41 147 491	39 960 003
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	22 829 382	14 542 833
	Autres passifs financiers	13	1 020 974	1 081 130
	Provisions	14	948 133	840 570
	Total des passifs non courants		24 798 489	16 464 533
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	2 956 903	4 516 314
	Autres passifs courants	16	4 561 725	6 263 820
	Concours bancaires	17	1 408 008	-
	Autres passifs financiers	18	4 437 397	5 331 033
	Total des passifs courants		13 364 033	16 111 167
	Total des passifs		38 162 522	32 575 700
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		79 310 013	72 535 703

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres complément d'apport	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde s au 31 décembre 2015 avant affectation	5 500 000	3 000 000	550 000	20 883 378	781 662	4 900 000	41 072	4 258 340	2 877 095	42 797 493
Répartition du bénéfice 2016:				1 000 000	300 000	1 372 000		405 095	-2 877 095	0
• Réserves				600 000		-600 000				0
Réaffectation réserve soumise à un régime fiscal particulier										0
• Dividendes								-1 650 000		-1 650 000
Solde s au 31 décembre 2016 après affectation	5 500 000	3 000 000	550 000	22 483 378	881 662	5 672 000	41 072	3 029 495	0	43 147 493

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015, la Société CEREALIS publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 16.899.161,000 TND et faisant ressortir un résultat net de 1.314.235,925 TND.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Mr kodia Ahmed détenteur de 1200 actions a voté contre

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du groupe Céréalis, approuve les états financiers consolidés du groupe Céréalis de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 22.705.666,000 TND et faisant ressortir un résultat net de 926.533,000 TND.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et s'élevant à 1.314.235,925 TND de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2015	1.314.235,925
Résultats reportés antérieurs	91 783,291
Sous total	1.406.019,216
Réserve légale 5%	70.300,961
Réserve spécial d'investissement	1.050.000,000
Résultats reportés	285.718,255

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2015, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission de 5.111.111,750 dinars est exonérée de l'impôt en cas de sa distribution.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,085 DT par action correspondant à la somme globale de 415.555,565 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 05 juillet 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Mr kodia Ahmed détenteur de 1200 actions a voté contre

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3.000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Mr kodia Ahmed détenteur de 1200 actions a voté contre

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les administrateurs suivants :

- *Monsieur Mohamed Salah Gahbiche ;*
- *Monsieur Karim Gahbiche ;*
- *Madame Samira Maarouf Bouraoui ;*
- *Monsieur Walid Gahbiche ; et*
- *Monsieur Mohamed Aymen Gahbiche.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.
Mr kodia Ahmed détenteur de 1200 actions a voté contre

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de monsieur Lotfi Rekik, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) nouvelles années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ou toute personne qui sera mandatée par lui pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2015	2014
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2015	Au 31/12/14
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		58 819,600	54 541,100
Moins : amortissements		-48 016,066	-43 603,228
<i>S/Total</i>	B.1	10 803,534	10 937,872
Immobilisations corporelles		3 712 886,265	3 554 897,405
Moins : amortissements		-1 738 500,896	-1 486 115,481
<i>S/Total</i>	B.2	1 974 385,369	2 068 781,924
Immobilisations financières		4 940 880,512	1 969 282,044
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	B.3	4 940 880,512	1 969 282,044
Total des actifs immobilisés		6 926 069,415	4 049 001,840
Autres Actifs non courants	B.4	936 896,771	762 730,826
Total des actifs non courants		7 862 966,186	4 811 732,666
ACTIFS COURANTS			
Stocks		1 471 209,452	906 615,792
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	B.5	1 471 209,452	906 615,792
Clients et comptes rattachés		4 185 762,802	3 815 917,683
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	B.6	4 185 762,802	3 815 917,683
Autres actifs courants	B.7	1 155 856,221	667 304,020
Placements et actifs financiers	B.8	2 042 234,708	37 788,160
Liquidités et équivalens de liquidités	B.9	181 131,633	6 182 461,259
Total des actifs courants		9 036 194,816	11 610 086,914
Total des actifs		16 899 161,002	16 421 819,580

- Suite -

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

BILAN

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	Note	2015	2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/14
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves		2 464 716,457	139 000,000
Autres capitaux propres		4 695 556,215	5 111 111,780
Resultats reportés		285 718,255	798 172,199
Total des capitaux propres avant Rst de l'exercice		12 334 879,927	10 937 172,979
Résultat de l'exercice		0,000	1 110 137,713
Total des capitaux propres avant affectation	11	12 334 879,927	12 047 310,692
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	504 212,282	183 685,574
Autres passifs non courants		0,000	0,000
Provisions		0,000	0,000
Total des passifs non courants		504 212,282	183 685,574
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	1 045 282,187	1 430 398,239
Autres passifs courants	15	1 196 638,498	872 606,814
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	1 818 148,108	1 887 818,261
Total des passifs courants		4 060 068,793	4 190 823,314
Total des passifs		4 564 281,075	4 374 508,888
Total des capitaux propres et des passifs		16 899 161,002	16 421 819,580

- Suite -**III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES****SOCIETE - CEREALIS**

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

**ETAT D'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES EN TENANT COMPTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DU
RÉSULTAT COMPTABLE**

DESIGNATION	Capital souscrit	Réserves légales	primes d'émission	reserves spéciales d'investissement	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2014	4 888 889,000	234 415,496	5 111 111,780	1 110 000,000	91 783,291	1 314 235,925	12 750 435,492
Affectation du résultat 2014 (AGO du 16/06/2015)		70 300,961		1 050 000,000	193 934,964	-1 314 235,925	0,000
<i>Dividendes</i>			-415 555,565				-415 555,565
Situation des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2014	4 888 889,000	304 716,457	4 695 556,215	2 160 000,000	285 718,255	0,000	12 334 879,927

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
 Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis
 Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
 « Emprunt Subordonné BIAT 2016 »
 Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **23 mai 2014** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de **200 MD** sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20 Avril 2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant maximum de 70 millions de dinars.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour émettre cet emprunt et d'ajuster les caractéristiques de cette émission en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt pour un montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,55% et/ou TMM+2,10%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2016 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29/06/2016** auprès des guichets de la BIAT et clôturés au plus tard le **29/07/2016**.

- Suite -

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur, égal ou supérieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/07/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016» permettra de renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné BIAT 2016 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- Suite -

- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/07/2016**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **29/07/2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- **Amortissement-remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.
Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.
L'emprunt sera amorti en totalité le **29/07/2021** pour la catégorie A et le **29/07/2023** pour la catégorie B.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juillet** de chaque année.
Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **29/07/2017**.
Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/07/2017** pour la catégorie A et le **29/07/2019** pour la catégorie B.
- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle** :
 - **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :
Ce taux est de **7,40%** l'an (pour la catégorie A) et **7,55%** l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.
 - **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :
Cette marge est de **1,95%** pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :
 - **Durée totale:**
Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :
 - ✓ 5 ans pour la catégorie A.
 - ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.
 - **Durée de vie moyenne:**
La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016 » est comme suit:
 - ✓ 3 années pour la catégorie A.
 - ✓ 5 années pour la catégorie B.
 - **Duration de l'emprunt** :
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,293** années pour la catégorie B.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**. Toutefois, les **souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées**: Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre: L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou

- Suite -

- contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 JUILLET 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,268%		
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,279%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,341%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,372%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,380%	988,093
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,411%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,448%	1 003,206
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,472%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,511%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,627%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,665%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,682%	1 020,241
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"		4,911%	1 005,332
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,239%	1 005,193
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,311%	881,212
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,421%	1 001,614
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,832%	989,058
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	976,495
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,241%	980,657
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,720%		967,538
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,730%	1 007,745
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,740%	944,171
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,767%	958,977
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		954,140
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,802%	952,425
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	6,830%		963,580
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		6,918%	955,109
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,139%		965,376

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	161,332	161,349		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,935	108,947		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,377	93,387		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,352	14,354		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,975	104,986		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,473	1,474		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,554	103,633		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,438	39,442		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,477	53,482		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	128,943	128,709		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	478,775	478,087		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	118,815	118,579		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,295	125,911		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,912	138,371		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,727	120,933		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	93,112	92,890		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	140,703	141,494		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,176	92,631		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,327	93,319		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	139,342	139,680		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,451	125,727		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,124	108,152		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	95,607	95,659		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	101,319	101,480		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,673	18,627		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 527,237	1 527,008		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 185,495	2 165,721		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	122,921	120,050		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,892	109,559		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,674	141,497		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	148,195	146,449		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,511	15,394		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 158,529	5 137,911		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 029,351	4 997,850		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,417	2,381		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,127	2,102		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,173	1,154		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,084	1,079		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,079	1,067		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,085	1,069		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,124	103,761		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,332	9,307		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,101	111,376		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,839	118,517		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,393	106,405
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,726	101,736
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,534	103,544
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,552	100,563
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,938	101,950
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,296	105,306
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,470	102,485
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,562	100,572
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,822	102,831
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,615	100,626
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,487	102,498
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,667	101,677
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,652	104,668
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,210	103,220
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,836	101,845
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,733	100,743
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,751	102,762
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,643	100,664
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,892	101,901
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,694	103,705
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,685	100,700
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,279	101,292
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,321	103,331
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,796	100,807

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,371	10,374
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,420	101,431
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,702	101,713
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,774	102,786
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,312	10,314
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,565	56,467
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	129,823	129,513
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 356,157	1 353,271
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,026	112,163
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	107,999	108,195
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	96,236	96,404
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,816	16,817
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	266,516	266,095
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,381	28,296
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 273,730	2 283,847
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	69,763	69,792
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,737	53,769
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,054	100,837
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,025	84,944
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,731	10,722
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,496	11,481
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,969	13,963
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,512	12,474
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,321	12,329
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,140	11,132
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	139,045	139,232
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	136,021	136,329
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,071	9,102
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	98,473	99,059
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	77,299	77,967
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	77,917	78,687
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	96,675	96,438
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,080	93,980
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,111	102,030
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	116,360	114,685
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	103,415	101,152
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	138,172	136,268
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	97,976	98,312
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	97,799	98,582
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	193,427	191,421
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	176,515	175,590
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,101	152,742
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,889	19,709
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,263	143,836
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	115,116	113,810
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 601,961	8 587,092
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,384	8,240
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	81,359	80,312
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	989,589	984,101
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5151,172	5125,706
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	108,363	108,073
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,136	9,090
126	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 013,017	10 014,541

* FCP en liquidation anticipée

** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 292 353 DT, y compris des sommes capitalisables de 41 845 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 82,32% se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		1 068 228	1 674 250
a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 068 228	1 674 250
b- Obligations et valeurs assimilées		-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités		229 472	310 757
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		229 472	310 757
AC3- Créances d'exploitation	4.4	8	8
TOTAL ACTIF		1 297 708	1 985 015
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	4 545	6 002
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	810	878
TOTAL PASSIF		5 355	6 880
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	1 250 508	1 930 195
CP2- Sommes Capitalisables		41 845	47 940
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		37 458	27 408
b - Sommes capitalisables de l'exercice		4 387	20 532
ACTIF NET		1 292 353	1 978 135
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 297 708	1 985 015

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice clos le 31/12/2015</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2014</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	48 733	59 569
a. Dividendes		48 733	59 569
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
PR2- Revenus des placements monétaires	4.3	5 052	5 700
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		53 785	65 269
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(41 625)	(41 574)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		12 160	23 695
CH2- Autres charges	4.9	(5 243)	(2 030)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 917	21 665
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(2 530)	(1 133)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		4 387	20 532
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 530	1 133
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(272 898)	156 409
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(15 825)	(482)
Frais de négociation de titres		(11 846)	(5 408)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(293 652)	172 184

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

	<u>Exercice clos le 31/12/2015</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(293 652)	172 184
a- Résultat d'exploitation	6 917	21 665
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(272 898)	156 409
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(15 825)	(482)
d- Frais de négociation de titres	(11 846)	(5 408)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(392 129)	113 522
a / Souscriptions	221 880	213 573
Capital	237 985	202 077
Régularisation des sommes non distribuables	(22 764)	7 958
Régularisation des sommes capitalisables	6 659	3 538
b / Rachats	(614 009)	(100 051)
Capital	(660 034)	(95 806)
Régularisation des sommes non distribuables	65 650	(1 133)
Régularisation des sommes capitalisables	(19 671)	(3 112)
Droits de sortie	46	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(685 781)	285 706
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 978 134	1 692 428
en fin de l'exercice	1 292 353	1 978 134
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	12 028	11 307
en fin de l'exercice	9 398	12 028
VALEUR LIQUIDATIVE	137,513	164,460
TAUX DE RENDEMENT	-16,39%	9,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-15 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-15 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-15 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs assimilées non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs assimilées n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. Il est à signaler que le FCP procède depuis le 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à 1 068 228 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Titres OPCVM				
SICAV AXIS TRESORERIE	595	63 538	63 924	4,93%
Total titres OPCVM	595	63 538	63 924	4,93%
Cote continu				
EUROCYCLES	3 870	115 807	128 372	9,89%
SOTIPAPIER	30 035	133 328	120 320	9,27%
TELNET	27 985	119 420	96 632	7,45%
TGH	138 310	89 780	87 550	6,75%
BNA	7 400	104 994	78 114	6,02%
TUNISAIR	82 489	64 906	66 817	5,15%
NBL	8 879	61 346	65 838	5,07%
CITY CARS	5 000	58 190	65 310	5,03%
TPR	18 825	83 109	58 396	4,50%
CEREALIS	15 779	108 103	56 694	4,37%
ATL	14 000	41 337	39 760	3,06%
SOTUVER	10 000	54 579	28 250	2,18%
ASSAD	4 000	21 341	21 140	1,63%
ATB	3 219	15 770	13 455	1,04%
SOMOCER	5 000	9 750	9 585	0,74%
BTE ADP	444	7 984	8 036	0,62%
ATTIJARI BANK	220	3 772	5 285	0,41%
Total cote continu	375 455	1 093 516	949 554	73,17%
Cote fixing				
MAGASIN GENERAL	2 500	56 276	54 750	4,22%
Total cote fixing	2 500	56 276	54 750	4,22%
Total titres cotés	377 955	1 149 792	1 004 304	77,39%
Total	378 550	1 213 331	1 068 228	82,32%

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Titres OPCVM						
SICAV AXIS TRESORERIE	91 452	400 638	429 036	428 552	484	63 538
Total titres OPCVM	91 452	400 638	429 036	428 552	484	63 538
Cote continu						
ADWYA	25 536	10 803	32 391	36 339	-3 948	0
ASSAD	107 684	74 290	103 911	160 633	-56 723	21 341
ATB	0	55 256	33 093	39 486	-6 394	15 770
ATL	66 692	7 124	29 792	32 479	-2 687	41 337
ATTIJARI BANK	120 017	0	174 404	116 245	58 159	3 772
BNA	0	163 166	46 247	58 172	-11 925	104 994
BTE ADP	0	7 984	0	0	0	7 984
CARTHAGE CEMENT	79 368	42 400	63 777	121 768	-57 991	0
CEREALIS	149 121	0	23 642	41 017	-17 376	108 103
CIMENTS BIZERTE	40 011	0	18 243	40 011	-21 767	0
CITY CARS	67 174	37 021	52 925	46 004	6 920	58 190
EUROCYCLES	34 081	178 404	140 525	96 678	43 848	115 807
MOD LEASING	8 250	2 655	10 000	10 905	-905	0
MONOPRIX	88 494	32 649	107 438	121 143	-13 705	0
NBL	0	82 674	21 747	21 328	419	61 346
OFFICE PLAST	0	1 472	3 149	1 472	1 677	0
OTH	123 500	0	134 547	123 500	11 047	0
SFBT	76 856	162 684	345 386	239 541	105 845	0
SOMOCER	0	9 750	0	0	0	9 750
SOTEMAIL	36 987	20 456	45 641	57 443	-11 802	0
SOTIPAPIER	0	157 069	21 863	23 741	-1 878	133 328
SOTUVER	95 237	0	23 832	40 658	-16 826	54 579
TELNET	44 839	100 889	22 037	26 308	-4 271	119 420
TGH	61 000	131 772	88 958	102 992	-14 034	89 780
TPR	153 226	9 630	67 531	79 747	-12 216	83 109
TUNIS RE	0	30 939	33 013	30 939	2 074	0
TUNISAIR	0	75 489	13 140	10 583	2 557	64 907
UADH	0	72 566	78 595	72 566	6 030	0
Total cote continu	1 378 072	1 467 141	1 735 825	1 751 697	-15 872	1 093 517
Cote fixing						
MAGASIN GENERAL	67 532	0	15 685	11 255	4 430	56 276
MIP	9 400	0	4 533	9 400	-4 867	0
Total cote fixing	76 932	0	20 218	20 655	-437	56 276
Total titres cotés	1 455 003	1 467 141	1 756 043	1 772 352	-16 309	1 149 793
Total	1 546 455	1 867 780	2 185 079	2 200 904	-15 825	1 213 331

4.2- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus des actions	48 733	59 569
Revenus des BTA	-	-
Total	48 733	59 569

4.3- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2015 à 5 052 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus des BTC	-	-
Revenus des autres placements	-	-
Revenus compte courant rémunéré	5 052	5 700
Total	5 052	5 700

4.4- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 DT au 31-12-2015 et au 31-12-2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres débiteurs	8	8
Total	8	8

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AAD au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 4 545 DT au 31-12-2015 contre 6 002 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire	2 258	3 656
Dépositaire	2 287	2 346
Total	4 545	6 002

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 810 DT au 31-12-2015 contre 878 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	728	724
Publications*	-19	-14
CMF	101	168
Total	810	878

*Le solde du compte publication correspond au différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges décaissées réellement.

4.7- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à – 685 781 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(679 686)
Variation de la part Revenu	(6 095)
Variation de l'Actif Net	(685 781)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	1 930 195
Nombre de titres :	12 028
Nombre de porteurs de parts :	35

Souscriptions réalisées

Montant:	237 985
Nombre de titres émis :	1 483
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	660 034
Nombre de titres rachetés :	4 113
Nombre de porteurs de parts sortants :	12

Capital au 31-12-2015

Montant:	1 508 146*
Nombre de titres :	9 398
Nombre de porteurs de parts :	23

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 508 146
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(272 898)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(15 825)
Régularisation des SND	42 885
Frais de négociation de titres	(11 846)
Droit de sortie	46
Capital au 31/12/2015	1 250 508

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE. Le total de ces charges s'élève en 2015 à 41 625 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération du Dépositaire	5 841	3 275
Rémunération du Gestionnaire	35 784	38 299
Total	41 625	41 574

4.9- Autres charges

Ce poste s'élève en 2015 à 5 243 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération CAC	3 164	-
Redevance CMF	1 729	1 850
Publicité et publications	196	-
Frais divers bancaires	147	173
Charges diverses	7	7
Total	5 243	2 030

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,723	5,425	7,177	5,063
Charges de gestion des placements	-4,429	-3,457	-5,807	-7,717
Revenu net des placements	1,294	1,968	1,370	-2,654
Autres charges	-0,558	-0,170	-0,527	-0,440
Résultat d'exploitation	0,736	1,798	0,843	-3,094
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,269	-0,095	0,421	0,655
Sommes capitalisables de l'exercice	0,467	1,703	1,264	-2,439
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-29,038	13,003	-7,178	-16,122
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1,684	-0,041	-14,971	24,729
Frais de négociation de titres	-1,260	-0,450	-1,603	-0,658
+ ou - values sur titres et frais de négociation	-31,982	12,512	-23,752	7,949
Résultat net de l'exercice	-31,246	14,31	-22,909	4,856
Droits d'entrée et de sortie	0,005	0,000	0,158	0,165
Résultat non distribuable de l'exercice	-31,977	12,512	-23,594	8,114
Régularisation du résultat non distribuable	4,563	0,566	6,995	-2,666
Sommes non distribuable de l'exercice	-27,414	13,078	-16,599	5,449
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	137,513	164,460	149,679	165,014

Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,41%	2,25%	2,25%	3,50%
Autres charges / actif net moyen	0,30%	0,11%	0,20%	0,20%
Résultat d'exploitation de l'exercice / actif net moyen	0,40%	1,17%	0,33%	-1,40%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société AXIS CAPITAL GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération d'AXIS CAPITAL GESTION au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2015 s'élève à 35 784 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 11 846 dinars au titre de l'exercice 2015.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2015 s'élève à 5 841 DT TTC (Minimum de 5000DT par an selon la convention).

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 9 386 770 DT, y compris des sommes capitalisables de 1 336 834 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT a été employé en des liquidités et quasi liquidités à un taux de 26,04% se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		6 969 625	11 098 074
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	3 773 183	6 327 396
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	3 196 442	4 770 678
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 454 067	1 747 944
a- Placements monétaires	4.4	1 482 798	998 184
b- Disponibilités		971 269	749 760
AC3- Créances d'exploitation	4.6	12	12
TOTAL ACTIF		9 423 704	12 846 030
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	24 673	28 949
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	12 261	12 914
TOTAL PASSIF		36 934	41 863
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	8 049 936	11 314 020
CP2- Sommes Capitalisables		1 336 834	1 490 147
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 153 330	1 243 203
b - Sommes capitalisables de l'exercice		183 504	246 944
ACTIF NET		9 386 770	12 804 167
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 423 704	12 846 030

ETAT DE RESULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Exprimé en dinar)

		Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	379 194	403 715
a. Dividendes		152 514	182 906
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		226 680	220 809
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	39 509	82 030
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		418 703	485 745
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(178 331)	(198 893)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		240 372	286 852
CH2- Autres charges	4.11	(18 848)	(25 063)
RESULTAT D'EXPLOITATION		221 524	261 789
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(38 020)	(14 845)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		183 504	246 944
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		38 020	14 845
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 257 342)	668 197
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		544 670	62 318
Frais de négociation de titres		(31 305)	(7 436)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(522 453)	984 868

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(522 453)	984 868
a- Résultat d'exploitation	221 524	261 789
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 257 342)	668 197
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	544 670	62 318
d- Frais de négociation de titres	(31 305)	(7 436)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(2 894 944)	(2 576 694)
a / Souscriptions	0	182 631
Capital	0	160 317
Régularisation des sommes non distribuables	0	3 132
Régularisation des sommes capitalisables	0	19 182
b / Rachats	(2 894 944)	(2 759 325)
Capital	(2 557 293)	(2 418 608)
Régularisation des sommes non distribuables	37 185	(42 588)
Régularisation des sommes capitalisables	(374 836)	(298 129)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 417 397)	(1 591 826)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	12 804 167	14 395 993
en fin de l'exercice	9 386 770	12 804 167
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	5 371	6 512
en fin de l'exercice	4 157	5 371
VALEUR LIQUIDATIVE	2 258,063	2 383,944
TAUX DE RENDEMENT	-5,28%	7,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PRUDENT

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2-2003.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds est passée de «FCP AXIS CAPITAL PROTEGE» à «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-15 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-15 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-15 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs assimilées non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs assimilées n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. Il est à signaler que le FCP procède depuis le 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Titres OPCVM				
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	905	502 806	459 319	4,87%
ARABIA SICAV	62	3 248	3 600	0,04%
Total titres OPCVM	967	506 054	462 919	4,91%
Cote continu				
ASSAD	44 190	328 964	233 279	2,48%
ATTIJARI BANK	7 470	123 936	179 497	1,90%
BNA	20 911	292 195	231 234	2,45%
BTE ADP	50	882	881	0,01%
CEREALIS	59 162	400 200	223 632	2,37%
CITY CARS	13 000	149 054	172 939	1,84%
EUROCYCLES	6 760	206 135	230 766	2,45%
MPBS	17 306	104 365	88 157	0,94%
NBL	38 292	287 626	284 739	3,02%
SOMOCER	5 000	9 750	10 115	0,11%
SOTIPAPIER	189 400	858 886	739 039	7,84%
SOTUVER	10 000	57 316	28 940	0,31%
TELNET	28 988	123 729	98 472	1,04%
TGH	326 508	224 411	205 700	2,18%
TPR	36 580	173 779	114 239	1,21%
TUNISAIR	66 150	54 990	52 325	0,56%
Total cote continu	869 767	3 396 217	2 893 954	30,71%
Cote fixing				
AIR LIQUIDE	136	34 852	20 322	0,22%
ASTREE	797	66 368	32 996	0,35%
MAGASIN GENERAL	15 865	263 444	362 992	3,85%
Total cote fixing	16 798	364 665	416 310	4,42%
Total titres cotés	886 565	3 760 882	3 310 264	35,13%
Total	887 532	4 266 936	3 773 183	40,04%

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Titres OPCVM						
FCP AXIS AAA	138 733	500 030	636 344	638 763	-2 419	0
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	575 032	0	65 902	72 226	-6 324	502 806
ARABIA SICAV	3 248	0	0	0	0	3 248
SICAV AXIS TRESORERIE	309 775	1 600 139	1 910 114	1 909 915	200	0
Total titres OPCVM	1 026 788	2 100 170	2 612 361	2 620 904	-8 543	506 054
Cote continu						
ADWYA	51 722	75 959	111 166	127 681	-16 516	0
ASSAD	384 798	198 071	162 771	253 905	-91 135	328 964
ATB	0	13 521	12 510	13 521	-1 011	0
ATTIJARI BANK	298 640	0	263 065	174 704	88 360	123 936
BNA	0	551 218	199 607	259 023	-59 416	292 195
BT	0	0	0	0	0	0
BTE ADP	0	882	0	0	0	882
CEREALIS	414 228	39 830	33 116	53 858	-20 742	400 200
CITY CARS	262 800	82 317	224 471	196 063	28 408	149 054
EUROCYCLES	372 795	330 487	1 005 337	497 147	508 190	206 135
MONOPRIX	372 899	30 506	392 353	403 405	-11 053	0
MPBS	135 730	0	28 221	31 365	-3 144	104 365
NBL	64 726	222 900	0	0	0	287 626
OFFICE PLAST	0	2 944	6 257	2 944	3 313	0
OTH	314 600	3 950	324 738	318 550	6 188	0
SFBT	201 238	422 786	1 032 574	624 025	408 549	0
SOMOCER	0	9 750	0	0	0	9 750
SOPAT	0	19 302	14 546	19 302	-4 756	0
SOTEMAIL	34 490	42 677	71 394	77 167	-5 772	0
SOTIPAPIER	0	858 886	0	0	0	858 886
SOTUVER	145 949	4 950	57 907	93 584	-35 677	57 315
TELNET	26 943	210 065	98 477	113 279	-14 802	123 729
TGH	339 494	199 951	195 850	315 034	-119 185	224 411
TPR	202 427	27 780	42 086	56 428	-14 341	173 779
TUNISAIR	0	54 990	0	0	0	54 990
UADH	0	181 376	209 709	181 376	28 333	0
Total cote continu	3 623 479	3 585 098	4 486 153	3 812 360	673 794	3 396 217
Cote fixing						
AIR LIQUIDE	428 295	0	318 494	393 442	-74 948	34 853
ASTREE	135 465	770	41 759	69 867	-28 108	66 368
MAGASIN GENERAL	307 199	0	78 412	43 755	34 657	263 444
SIMPAR	31 850	0	30 800	31 850	-1 050	0
Total cote fixing	902 809	770	469 466	538 915	-69 449	364 665
Total titres cotés	4 526 288	3 585 868	4 955 619	4 351 274	604 344	3 760 882
Total	5 553 076	5 686 038	7 567 980	6 972 178	595 801	4 266 936

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 3 196 442 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Emprunts d'Etat				
BTA_5.5_03/2019	500	510 500	522 194	5,54%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 020	198 717	2,11%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 420	198 357	2,10%
BTA_5.5_03/2019	100	101 450	104 169	1,11%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 860	99 269	1,05%
Total Emprunts d'Etat	1 100	1 091 250	1 122 706	11,91%
Emprunts des sociétés				
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	5 000	500 000	521 097	5,53%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	448 000	455 896	4,84%
TL 2011_3_5A_5.85%	5 000	200 000	208 642	2,21%
AB2010_15A_31/08	3 000	199 950	202 965	2,15%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	189 000	193 060	2,05%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	171 435	172 545	1,83%
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	3 000	128 568	133 929	1,42%
AIL 2012-1_5A	2 000	80 000	82 424	0,87%
TL 2012_1_5A_6.15%	2 000	80 000	82 334	0,87%
HL 2015-01 7A-7.85%	200	20 000	20 844	0,22%
Total Emprunts des sociétés	31 500	2 016 953	2 073 736	22,01%
Total	32 600	3 108 203	3 196 442	33,92%

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Emprunts d'Etat						
BTA 5.6 AOUT 2022	192 020	0	0	0	0	192 020
BTA 5.6 AOUT 2022	95 860	0	0	0	0	95 860
BTA 5.6 AOUT 2022	191 420	0	0	0	0	191 420
BTA 6% AVRIL 2024	0	242 000	239 000	242 000	-3 000	0
BTA_5.5_03/2019	510 500	0	0	0	0	510 500
BTA_5.5_03/2019	507 250	0	390 868	405 800	-14 932	101 450
BTA_5.5_03/2019	1 006 200	0	977 170	1 006 200	-29 030	0
BTA_7.00_02/2015	50 988	0	50 000	0	-988	0
BTA_7.00_02/2015	101 800	0	100 000	0	-1 800	0
BTA_7.00_02/2015	102 450	0	100 000	0	-2 450	0
Total Emprunts d'Etat	2 758 488	242 000	1 857 038	1 654 000	-52 200	1 091 250

Emprunts des sociétés

AB2010_15A_31/08	219 960	0	20 010	0	0	199 950
AIL 2012-1_5A	120 000	0	40 000	0	0	80 000
ATL2010/1_5A_09/08	40 000	0	40 000	0	0	0
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	171 426	0	42 858	0	0	128 568
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	0	500 000	0	0	0	500 000
BTK2012-1_7A_15/11	214 290	0	42 855	0	0	171 435
HL 2015-01 7A-7.85%	0	20 000	0	0	0	20 000
TL 2011_3_5A_5.85%	300 000	0	100 000	0	0	200 000
TL 2012_1_5A_6.15%	120 000	0	40 000	0	0	80 000
UIB09/1_20A_17/07C	202 500	0	13 500	0	0	189 000
UIB2011-1_20A_26082011	476 000	0	28 000	0	0	448 000
Total Emprunts des sociétés	1 864 176	520 000	367 223	0	0	2 016 953

Emprunts National

EMP NAT 2014/A	18 664	0	19 733	18 664	1 069	0
Total Emprunt National	18 664	0	19 733	18 664	1 069	0
Total	4 641 328	762 000	2 243 994	1 672 664	-51 131	3 108 203

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dividendes	152 514	182 906
Revenus des BTA et EO	226 680	220 809
Total	379 194	403 715

4.4- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 1 482 798 DT et correspond à des placements sous forme de dépôts à terme qui se détaillent comme suit:

Désignation	Montant du placement	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Dépôt à terme			
AB_1500_92J_5.95%_310316	1 482 412	1 482 798	15,73%
Total	1 482 412	1 482 798	15,73%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2015 à 39 509 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenu des BTC	-	-
Revenus des Certificats des dépôts	33 524	65 367
Revenu du compte courant rémunéré	5 985	16 663
Total	39 509	82 030

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

La créance d'exploitation s'élèvent à 12 DT au 31-12-2015 et au 31-12-2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres débiteurs	12	12
Total	12	12

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP ACP au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 24 673 DT au 31-12-2015 contre 28 949 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire	18 600	22 885
Dépositaire	6 073	6 064
Total	24 673	28 949

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 12 261 DT au 31-12-2015 contre 12 914 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	11 927	11 947
Etat retenue à la source	165	165
CMF	705	995
Autres créditeurs divers*	-536	-193
Total	12 261	12 914

*Le solde du compte Autres créditeurs divers intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées.

4.9- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -3 417 397 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(3 264 085)
Variation de la part Revenu	(153 312)
Variation de l'Actif Net	(3 417 397)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	11 314 020
Nombre de titres :	5 371
Nombre de porteurs de parts :	66

Souscriptions réalisées

Montant:	-
Nombre de titres émis :	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	2 557 293
Nombre de titres rachetés :	1 214
Nombre de porteurs de parts sortants :	16

Capital au 31-12-2015

Montant:	8 756 727 *
Nombre de titres :	4 157
Nombre de porteurs de parts :	50

(* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	8 756 727
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(1 257 342)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	544 670
Régularisation des SND	37 186
Frais de négociation de titres	(31 305)
Capital au 31/12/2015	8 049 936

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève en 2015 à 178 331 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	172 421	192 944
Rémunération du dépositaire	5 910	5 949
Total	178 331	198 893

4.11- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 18 848 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération CAC	6 801	11 495
Redevance CMF	11 690	13 081
Frais divers bancaires	350	480
Autres charges	7	7
Total	18 848	25 063

5- Autres notes aux états financiers :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	100,722	90,438	78,683	70,863
Charges de gestion des placements	-42,899	-37,031	-36,935	-36,981
Revenu net des placements	57,823	53,407	41,748	33,882
Autres charges	-4,534	-4,666	-3,934	-3,485
Résultat d'exploitation	53,289	48,741	37,814	30,397
Régularisation du résultat d'exploitation	-9,146	-2,764	-2,895	-1,636
Sommes capitalisables de l'exercice	44,143	45,977	34,919	28,761
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-302,464	124,408	-130,503	9,880
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	131,025	11,603	-10,717	38,569
Frais de négociation de titres	-7,531	-1,384	-1,903	-1,804
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-178,970	134,627	-143,123	46,645
Résultat net de l'exercice	-125,680	183,368	-105,309	77,043
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-178,970	134,627	-143,123	46,645
Régularisation du résultat non distribuable	8,945	-7,346	9,996	4,028
Sommes non distribuable de l'exercice	-170,024	127,281	-133,127	50,673
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	2 258,063	2 383,944	2 210,686	2 308,851

Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,53%	1,52%	1,51%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,19%	0,16%	0,14%
Résultat d'exploitation de l'exercice / actif net moyen	1,90%	2,00%	1,55%	1,24%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La convention de gestion qui lie la société AXIS CAPITAL GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PRUDENT prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2015 s'élève à 172 421 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 31 305 DT au titre de l'exercice 2015.
- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 910 DT TTC au titre de 2015.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 087 142 DT, y compris des sommes capitalisables de -15 492 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Axis Placement Equilibré, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2015, l'actif net de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à hauteur de 5,24% se situant au-dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement.
- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à hauteur de 87,63% se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2015*(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		967 924	1 279 785
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	726 154	861 762
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	241 770	418 023
AC2- Placements monétaires et disponibilités		136 461	170 735
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		136 461	170 735
AC3- Créances d'exploitation		170	0
TOTAL ACTIF		1 104 555	1 450 520
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	7 635	8 098
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	9 778	10 025
TOTAL PASSIF		17 413	18 123
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	1 102 634	1 462 352
CP2- Sommes Capitalisables		(15 492)	(29 955)
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		(25 883)	(44 168)
b - Sommes capitalisables de l'exercice		10 391	14 213
ACTIF NET		1 087 142	1 432 397
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 104 555	1 450 520

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2014</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	40 422	49 519
a. Dividendes		23 292	28 079
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 130	21 440
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	1 867	2 877
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		42 289	52 396
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(28 018)	(28 741)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		14 271	23 655
CH2- Autres charges	4.9	(4 116)	(10 262)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 155	13 393
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		236	820
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		10 391	14 213
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(236)	(820)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(104 731)	91 950
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(56 311)	(4 340)
Frais de négociation de titres		(1 482)	(349)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(152 369)	100 654

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(152 369)	100 654
a- Résultat d'exploitation	10 155	13 393
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(104 731)	91 950
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(56 311)	(4 340)
d- Frais de négociation de titres	(1 482)	(349)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(192 886)	(182 624)
a / Souscriptions	126 496	466 868
Capital	135 086	469 553
Régularisation des sommes non distribuables	(6 671)	11 419
Régularisation des sommes capitalisables	(1 919)	(14 104)
b / Rachats	(319 382)	(649 492)
Capital	(333 881)	(666 533)
Régularisation des sommes non distribuables	8 272	(4 156)
Régularisation des sommes capitalisables	6 227	21 197
VARIATION DE L'ACTIF NET	(345 255)	(81 970)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 432 397	1 514 367
en fin de l'exercice	1 087 142	1 432 397
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	2 479	2 836
en fin de l'exercice	2 142	2 479
VALEUR LIQUIDATIVE	507,535	577,812
TAUX DE RENDEMENT	-12,16%	8,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ, initialement dénommé «FCP AXIS TUNISIE INDICE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «FCP AXIS TUNISIE INDICE » à «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-15 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-15 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-15 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs assimilées non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs assimilées n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. Il est à signaler que le FCP procède depuis le 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2015, à 726 154 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Titres OPCVM				
SICAV AXIS TRESORERIE	436	46 715	46 842	4,24%
FCP AXIS AAA	98	10 078	10 132	0,92%
Total titres OPCVM	534	56 793	56 974	5,16% (*)
Cote continu				
SOTIPAPIER	26 100	116 874	104 557	9,47%
CITY CARS	6 000	66 833	78 372	7,10%
EUROCYCLES	2 000	59 886	66 342	6,01%
CEREALIS	13 932	95 344	50 058	4,53%
NBL	6 574	50 553	48 746	4,41%
TELNET	13 569	57 494	46 854	4,24%
TUNISAIR	54 293	46 167	43 977	3,98%
ASSAD	7 000	64 657	36 995	3,35%
TGH	56 000	36 060	35 448	3,21%
MPBS	6 040	36 240	30 472	2,76%
TPR	9 550	50 432	29 624	2,68%
ATTIJARI BANK	1 000	16 613	24 021	2,17%
ATL	5 000	13 950	14 200	1,29%
SOMOCER	5 000	9 750	9 585	0,87%
BTE ADP	500	8 935	9 050	0,82%
Total cote continu	212 558	729 789	628 300	56,88%
Cote fixing				
MAGASIN GENERAL	1 500	46 651	32 850	2,97%
AIR LIQUIDE	57	18 142	8 029	0,73%
Total cote fixing	1 557	64 793	40 879	3,70%
Total	214 649	851 375	726 154	65,74%

(*) 5,24% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Titres OPCVM						
FCP AXIS AAA	0	10 078	0	0	0	10 078
SICAV AXIS TRESORERIE	0	46 715	0	0	0	46 715
Total titres OPCVM	0	56 793	0	0	0	56 793
Cote continu						
ASSAD	84 298	8 069	15 590	27 710	-12 120	64 657
ATTIJARI BANK	16 613	0	0	0	0	16 613
ATL	0	13 950	0	0	0	13 950
BNA	0	102 192	76 900	102 192	-25 292	0
BT	21 233	0	25 750	21 233	4 517	0
BTE ADP	0	8 935	0	0	0	8 935
CEREALIS	96 644	0	979	1 300	-322	95 344
CITY CARS	108 011	10 797	64 585	51 975	12 610	66 833
EUROCYCLES	0	62 784	3 200	2 898	302	59 886
MONOPRIX	85 842	5 783	53 827	91 624	-37 797	0
MPBS	80 958	0	40 838	44 718	-3 880	36 240
NBL	22 010	28 543	0	0	0	50 553
SOMOCER	0	9 750	0	0	0	9 750
OFFICE PLAST	0	1 472	3 168	1 472	1 696	0
OTH	45 500	0	46 200	45 500	700	0
SFBT	57 641	4 400	127 845	62 041	65 804	0
SOTIPAPIER	2 155	114 719	0	0	0	116 874
TELNET	0	67 795	8 654	10 301	-1 646	57 494
TGH	62 262	36 060	37 357	62 262	-24 905	36 060
TPR	58 411	6 661	9 880	14 639	-4 759	50 432
TUNISAIR	0	46 167	0	0	0	46 167
Total cote continu	741 578	528 076	514 773	539 865	-25 092	729 789
Cote fixing						
AIR LIQUIDE	55 943	0	22 144	37 801	-15 656	18 142
MAGASIN GENERAL	46 651	0	0	0	0	46 651
SIMPAR	23 297	0	21 482	23 297	-1 815	0
Total cote fixing	125 891	0	43 626	61 098	-17 471	64 793
Total	867 469	584 869	558 398	600 962	-42 564	851 375

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 241 770 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Bons du trésor assimilables				
BTA 5.3% JANVIER 2018	235	230 958	241 770	21,89%
Total	235	230 958	241 770	21,89%

Le détail des mouvements intervenus au cours de l'exercice 2015 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Bons du trésor assimilables						
BTA_5%_10/2015	59 130	0	60 000	0	870	0
BTA_7.00_02/2015	354 790	0	340 000	0	-14 790	0
BTA 5.3% JANVIER 2018	0	343 980	113 195	113 022	173	230 958
Total	413 920	343 980	513 195	113 022	-13 747	230 958

4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus des Actions	23 292	28 079
Revenus des BTA	17 130	21 440
Total	40 422	49 519

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus des BTC	-	-
Revenus des autres placements	-	-
Revenus compte courant rémunéré	1 867	2 877
Total	1 867	2 877

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP APE au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 7 635 DT au 31-12-2015 contre 8 098 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire	1 718	2 181
Dépositaire	5 917	5 917
Total	7 635	8 098

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 9 778 DT au 31-12-2015 contre 10 025 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	9 503	9 523
Publications	186	387
CMF	89	115
Total	9 778	10 025

4.7- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève -345 255 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(359 718)
Variation de la part Revenu	14 463
Variation de l'Actif Net	(345 255)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	1 462 352
Nombre de titres :	2 479
Nombre de porteurs de parts :	10

Souscriptions réalisées

Montant:	135 086
Nombre de titres émis :	229
Nombre porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	333 881
Nombre de titres rachetés :	566
Nombre porteurs de parts sortants :	3

Capital au 31-12-2015

Montant:	1 263 557*
Nombre de titres :	2 142
Nombre porteurs de parts :	7

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 263 557
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(104 731)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(56 311)
Régularisation des SND	1 601
Frais de négociation de titres	(1 482)
Capital au 31/12/2015	1 102 634

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 28 018 DT en 2015. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire	22 118	22 841
Rémunération du Dépositaire	5 900	5 900
Total	28 018	28 741

4.9- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 4 116 DT en 2015. Cette rubrique se détaille comme suit comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération CAC	2 795	8 884
Redevance CMF	1 250	1 290
Services bancaires et assimilés	64	81
Timbre fiscal	7	7
Total	4 116	10 262

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	19,743	21,135	20,360	11,898
Charges de gestion des placements	-13,080	-11,594	-13,436	-10,186
Revenu net des placements	6,663	9,541	6,924	1,721
Autres charges	-1,921	-4,140	-2,672	-1,018
Résultat d'exploitation	4,742	5,401	4,252	0,694
Régularisation du résultat d'exploitation	0,110	0,331	-0,034	-3,550
Sommes capitalisables de l'exercice	4,852	5,732	4,218	-2,856
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-48,894	37,091	-6,069	-26,165
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-26,289	-1,751	-46,645	21,069
Frais de négociation de titres	-0,692	-0,141	-0,412	-0,661
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-75,876	35,199	-53,126	-5,757
Résultat net de l'exercice	-71,134	40,600	-48,873	-5,065
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-75,876	35,199	-53,126	-5,757
Régularisation du résultat non distribuable	0,747	2,929	4,645	32,644
Sommes non distribuable de l'exercice	-75,129	38,128	-48,481	26,887
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	507,535	577,812	533,979	578,242

Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,24%	2,23%	2,09%	2,07%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,80%	0,42%	0,21%
Résultat d'exploitation de l'exercice / actif net moyen	0,81%	1,04%	0,66%	0,14%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS CAPITAL GESTION et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération d'Axis Capital Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2015 s'élève à 22 118 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 1 482 DT TTC au titre de l'exercice 2015.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de 2015.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

La société TGH publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Jabrane BEN ZINEB et Mr Othman KHEDHIRA.

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2015 (exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	II-1	7 109 965	1 269 727
Amortissement des immobilisations incorporelles	II-1-2	-949 758	-473 074
Immobilisations incorporelles nettes		6 160 207	796 653
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	II-2	71 169 028	38 113 295
Amortissement des immobilisations corporelles	II-2-1	-23 636 177	-10 320 739
Immobilisations corporelles nettes		47 532 851	27 792 556
Immobilisations financières			
Immobilisations financières	II-3	1 904 357	1 462 900
Titres mis en équivalence	II-3-2	2 290 924	0
Provisions sur immobilisations financières		-452 184	-487 940
Immobilisations financières nettes		3 743 097	974 960
Total des actifs immobilisés		57 436 155	29 564 169
Autres actifs non courants	II-4	407 868	431 387
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		57 844 023	29 995 556
ACTIFS COURANTS			
Stocks	II-5	41 615 399	17 652 860
Provision		-499 882	-514 366
Valeurs d'exploitation nettes		41 115 517	17 138 494
Clients et comptes rattachés	II-6	52 714 386	46 612 968
Provision		-3 161 596	-1 777 406
Clients et comptes rattachés nets		49 552 791	44 835 562
Autres actifs courants	II-7	26 164 674	17 085 843
Provision		-1 636 896	-891 362
Autres actifs courants nets		24 527 779	16 194 481
Liquidités et équivalents de liquidités	II-8	23 375 456	28 352 151
Provision		-8 422	-4 482
Liquidités nettes		23 367 034	28 347 669
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		138 563 120	106 516 206
TOTAL DES ACTIFS		196 407 143	136 511 762

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2015 (exprimé en Dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	NOTES	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social	III-1	108 000 000	108 000 000
Réserves consolidées	III-1	-64 011 408	-57 605 012
Part des minoritaires dans les réserves	III-2	5 910 853	5 522 005
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		49 899 445	55 916 993
Résultat de l'exercice	III-1	-1 675 253	2 509 901
Part des minoritaires dans le résultat	III-2	344 624	766 306
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		48 568 816	59 193 200
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	III-3	38 027 028	11 723 234
Autres passifs non courants		0	0
Provisions pour risque et charges		3 555 151	1 273 285
Total des passifs non courants		41 582 179	12 996 519
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	III-4	29 543 418	28 237 067
Autres passifs courants	III-5	33 163 944	14 142 596
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-6	43 548 787	21 942 380
Total des passifs courants		106 256 149	64 322 043
TOTAL DES PASSIFS		147 838 328	77 318 562
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		196 407 143	136 511 762

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2015 (exprimé en Dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>Du 01/01/2015 Au 31/12/2015</i>	<i>Du 01/01/2014 Au 31/12/2014</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
+ Revenus	IV-1	84 787 605	59 600 508
+ Autres produits d'exploitation		710 991	24 469
+ Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		85 498 596	59 624 977
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation de stock de produits finis et encours		5 408 288	2 783 351
+ Achats de marchandises consommés		0	0
+ Achats d'approvisionnement consommés	IV-2	-55 375 619	-36 387 307
+ Charges de personnel	IV-3	-12 982 217	-9 328 336
+ Dotations aux amortissements et aux provisions		-6 847 280	-4 491 760
+ Autres charges d'exploitation	IV-4	-11 282 508	-6 587 583
Total des charges d'exploitation		-81 079 335	-54 011 635
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 419 261	5 613 342
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
- Charges financières nettes	IV-5	-6 418 096	-2 543 834
+ Produits des placements	IV-6	1 699 182	1 292 066
+ Autres gains ordinaires		614 341	472 658
+ Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-9 076	0
- Autres pertes ordinaires		-545 515	-552 609
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-239 902	4 281 624
Impôt sur le bénéfice		-1 090 727	-1 005 417
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-1 330 629	3 276 207
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 330 629	3 276 207
Part des minoritaires dans le résultat		344 624	766 306
Résultat consolidé - Part du groupe		-1 675 253	2 509 901

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2015 (exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignation	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
+ Résultat consolidé	-1 675 253	2 509 901
Quote-part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	344 624	766 306
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements et provisions	6 847 280	4 491 760
Variation des stocks	-6 834 095	-6 821 712
Variation des créances	-1 555 779	-11 638 508
Variation des autres actifs	-2 392 804	-4 654 014
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	3 045 331	9 023 338
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	9 076	0
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-2 211 620	-6 322 930
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-20 234 649	-13 289 707
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	0
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières	-2 802 652	-108 356
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants	0	0
- Trésorerie provenant des acquisitions des filiales	-13 895 593	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-36 932 894	-13 398 063
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
+ Encaissement suite à la souscription des parts sociales	52 500	19 795 428
dividendes et autres distribution	-3 971 000	0
+ Décaissement / Encaissement provenant des emprunts	16 479 912	5 968 655
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	12 561 412	25 764 083
VARIATION DE TRESORERIE	-26 583 102	6 043 090
Trésorerie au début de l'exercice	6 409 771	366 681
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-20 173 331	6 409 771

METHODES COMPTABLES

I- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe TAWASOL GROUP HOLDINGSA sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et compte tenu des hypothèses indiquées ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- convention de la permanence des méthodes,
- convention de la périodicité,
- convention de prudence,
- convention du coût historique, et
- convention de l'unité monétaire.

II- Principes de consolidation

II-1-Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,

- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

II-2- Définition du périmètre de consolidation

- La société TAWASOL GROUP HOLDING SA est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est intégrée dans le périmètre de consolidation.

II-3- Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TAWASOL GROUP HOLDINGSA et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe,
- élimination des opérations intragroupe et des résultats internes,
- détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés, essentiellement sur l'estimation des marges sur stocks et les subventions d'investissement
- cumul arithmétique des comptes individuels,
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'en 2015, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, 20 sociétés font l'objet d'une intégration globale.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015, figure à la note N° I.

II-4- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes

II-4-1-Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatives entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II-4-2-Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II-5- Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence existant, au moment de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation d'un groupe, entre le coût d'acquisition des titres par la société consolidante et la part correspondante dans les capitaux propres de sa filiale. La différence de première consolidation s'explique d'abord par la reconnaissance d'un écart d'évaluation, à savoir « la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée ».

La seconde composante de la différence de première consolidation est, selon la norme comptable NCT 38, l'écart d'acquisition. Cet écart est habituellement appelé goodwill, ce terme étant retenu par la réglementation internationale.

Son existence s'explique par la prise en considération de multiples facteurs, les uns attachés à la filiale, les autres correspondant aux avantages et synergies, pour la société mère, ou le groupe, de la prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables et est calculé de façon résiduelle.

L'écart de première consolidation comprend donc :

- des écarts d'évaluation afférents à certains éléments identifiables, qui sont ainsi réestimés à l'actif du bilan consolidé (terrains, constructions, fonds commerciaux, marques, réseaux commerciaux, parts de marchés, etc.) ;
- un solde, non affecté, appelé écart d'acquisition qui peut être positif ou négatif.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée n'excédant pas vingt ans à partir de la date d'acquisition.

III- Principes de consolidation

III-1- Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Logiciel : 33%).

III-2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur ventes d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

III-3- Stocks

Les stocks des produits et des travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leurs valeurs de réalisation nette. L'évaluation du coût de revient des stocks de travaux en cours est calculé sur la base du prix de vente moins la marge pratiquée par les différentes sociétés. La société RETEL évalue ses stocks au coût englobant les achats et une juste part des coûts directs et indirects pouvant être rattachés à l'encours.

III-4- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

III-5- Impôt sur les sociétés

Les sociétés du TAWASOL GROUP HOLDING sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat et notamment sur les marges sur stocks.

Les effets des redressements fiscaux des sociétés du groupe sont comptabilisées directement sur les capitaux propres des filiales sous la rubrique «Effet des modifications comptables».

III-6- Revenus

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

NOTES EXPLICATIVES

I- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et d'intérêts ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Sociétés	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêts		
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Statut	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Méthode de consolidation
TGH	100%	100%	Société mère	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM ALGERIE	50%	50%	Filiale	50%	50%	Intégration globale
RETEL PROJECT	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
R-INDUSTRIE	74%	74%	Filiale	74%	74%	Intégration globale
RETEL SERVICES	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
SOGETRAS	65%	65%	Filiale	65%	65%	Intégration globale
MARAIS TUNISIE	51%	51%	Filiale	51%	51%	Intégration globale
MIR	100%	100%	Filiale	51%	51%	Intégration globale
GHZALA INDUSTRIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
TAWASOL INVESTMENT	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL BETON NORD OUEST	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL PREFAB	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
JUPITER IMMOBILIERE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
UNITE DE TRAITEMENT	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
PROFILE ALUMINIUM	19%	-	Filiale	19%	-	Intégration globale
GREEN TECHNOLOGIE	76%	-	Filiale	76%	-	Intégration globale
JNAYNET MONTFLEURY	70%	-	Filiale	70%	-	Intégration globale
JNAYNET MANAR	32%	-	Entreprise associée	32%	-	Mise en équivalence

I-1- Changement du périmètre et modification de la structure du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe TAWASOL GROUP HOLDING a subi les modifications suivantes durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 :

Acquisitions	Capital	Consolidation	Nature de l'opération
PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN	17 629 540	Intégration globale	Augmentation du capital réservée
GREEN TECHNOLOGIE	250 000	Intégration globale	Acquisition
JNAYNET MONTFLEURY	5 650 000	Intégration globale	Acquisition
JNAYNET MANAR	6 007 000	Mise en équivalence	Acquisition

Les capitaux propres et les résultats des sociétés nouvellement acquises se détaillent comme suit :

Filiale	Capitaux propres au 31/12/2015	Résultats de l'exercice 2015
PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN	-2 266 533	-186 241
GREEN TECHNOLOGIE	-85 083	-44 061
JNAYNET MONTFLEURY	3 730 962	-135 601
JNAYNET MANAR	5 129 827	-34 356

L'acquisition de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN est structurée sur plusieurs étapes aboutissant in fine à la prise de contrôle total de la société par le groupe TAWASOL GROUP HOLDING contre un désengagement progressif du Groupe AREM. Un protocole d'accord portant sur la cession de 472 173 actions pour un montant de 2 500 000 dinars a été signé entre les actionnaires de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN d'un côté et la société TAWASOL GROUP HOLDING et la famille CHABCHOUB d'un autre côté. Les premières phases du regroupement ont été réalisées en 2015 à savoir, une prise de participation à hauteur de 18,89 % par le biais d'une augmentation du capital réservée et la nomination de Mr Mohamed Amine CHABCHOUB en tant que directeur général de la société. De ce fait, la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN a été intégrée globalement dans les états financiers consolidés de TAWASOL GROUP HOLDING.

I-2- Filiales exclues du périmètre de consolidation

Le groupe TAWASOL GROUP HOLDING n'a pas intégré dans ses comptes consolidés les états financiers de trois sociétés qui répondent aux critères de l'intégration pour motif d'indisponibilité de l'information financière. Les participations du groupe dans ces trois filiales se détaillent comme suit :

Filiale	% de contrôle	Montant de la participation	Provision comptabilisée sur les titres détenus
L'AFFICHETTE	37%	269 340	0
RETEL WEST AFRICA	50%	36 104	0
ONE TECH ALGERIE	70%	38 868	38 868

II- Actifs

II-1- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 7.109.965 dinars contre 1.269.727 dinars au 31 décembre 2014.

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Goodwill	6 760 137	1 156 273	5 603 864
Logiciels	203 836	104 153	99 683
Autres immobilisations incorporelles	145 992	9 302	136 690
Total	7 109 965	1 269 727	5 840 238

II-1-1 Goodwill

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises par le groupe. Il présente au 31 décembre 2015 un solde brut de 6.760.137 dinars. La variation de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015
Solde au 31/12/2014	1 156 273
Acquisition de JNAYNET MONTFLEURY	2 187 209
Acquisition de GREEN TECHNOLOGY	78 249
Acquisition de PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN	3 338 405
Solde au 31/12/2015	6 760 137

II-1-2 Amortissement des Immobilisations incorporelles

La valeur des amortissements des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 949.758 dinars contre 473.074 dinars au 31 décembre 2014.

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Amortissements des Goodwill	722 150	371 334	350 816
Amortissements des Logiciels	168 393	93 433	74 960
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	59 215	8 307	50 908
Total	949 758	473 074	476 684

II-2- Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 71.169.028 dinars contre 38.113.295 dinars au 31 décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Terrains	4 769 529	1 773 718	2 995 811
Constructions	7 641 638	971 146	6 670 492
Installations techniques matériels et outillages	44 050 186	27 763 647	16 286 539
Matériels de transport	7 724 004	5 591 170	2 132 834
Agencements et aménagements	2 927 660	910 154	2 017 506
Matériel de bureau	539 951	451 941	88 010
Matériel informatique	783 355	618 118	165 237
Immobilisations corporelles en cours	2 732 705	33 401	2 699 304
Total	71 169 028	38 113 295	33 055 733

II-2-1- Amortissement des Immobilisations corporelles

La valeur des amortissements des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 23.636.177 dinars contre 10.320.739 dinars au 31 décembre 2014.

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Amortissements des Constructions	1 414 127	105 795	1 308 332
Amortissements des Installations techniques matériels et outillages	14 257 908	5 665 055	8 592 853
Amortissements des Matériels de transport	4 371 026	3 399 417	971 609
Amortissements des Agencements et aménagements	1 210 090	237 472	972 618
Amortissements des Matériels de bureau	489 258	413 486	75 772
Amortissements des Matériels informatiques	615 459	499 513	115 946
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	1 278 309	0	1 278 309
Total	23 636 177	10 320 739	13 315 438

II-3- Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2015 à 1.904.357 dinars contre 1.462.900 dinars au 31 décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Dépôts et cautionnements	638 912	720 042	-81 130
Prêts	360 494	74 470	286 024
Titres de participation	904 951	668 388	236 563
Total	1 904 357	1 462 900	441 457

II-3-1- Titres de participation

Au 31 décembre 2015, les titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015
RETEL WEST AFRICA	36 104
SIAM	3 425
TOUTOUTDIS	131 600
DEUX PAS	94 000
SALGATEL	158 665
BAXEL TUNISIE	172 950
ONE TECH ALGERIE	38 867
L'AFFICHETTE	269 340
Total	904 951

II-3-2- Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2015, les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Titres de participation JNAYNET MANAR	2 300 000	0	2 300 000
Réserves consolidées	0	0	0
Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence	-9 076	0	-9 076
Total	2 290 924	0	2 290 924

II-4- Autres actifs non courants

La valeur nette des autres actifs non courants s'élève au 31 décembre 2015 à 407.868 dinars contre 431.387 dinars au 31 décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Frais préliminaires nets	206 988	29 627	177 361
Charges à répartir liées à l'opération d'introduction en bourse	200 880	401 760	-200 880
Total	407 868	431 387	-23 519

II-5- Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2015 à 41.615.399 dinars contre 17.652.860 dinars au 31 décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Stock de travaux en cours	9 322 444	9 351 296	-28 852
Stocks de matières et fournitures	1 684 396	2 947 057	-1 262 661
Stock de marchandises	976 146	1 346 816	-370 670
Stocks de matières premières	6 318 071	3 981 121	2 336 950
Stocks de terrains	20 058 786	0	20 058 786
Stocks de produits finis	2 859 314	0	2 859 314
Stocks divers	396 242	26 571	369 671
Total	41 615 399	17 652 860	23 962 539

II-6- Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés bruts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 52.714.386 dinars contre 46.612.968 dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Clients ordinaires	38 059 459	31 490 649	6 568 810
Clients, factures à établir	6 870 349	8 029 414	-1 159 065
Clients, effets à recevoir	5 288 630	5 392 021	-103 391
Clients, Retenues de garantie	2 495 948	1 700 884	795 064
Total	52 714 386	46 612 968	6 101 418

II-7- Autres actifs courants

Au 31 décembre 2015, les autres actifs courants présentent un solde débiteur brut s'élevant à 26.164.674 dinars contre un solde débiteur brut de 17.085.843 dinars au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Avances aux fournisseurs	6 784 647	4 088 962	2 695 685
Reports d'impôts	7 635 938	4 749 065	2 886 873
Débiteurs divers	6 165 219	6 471 086	-305 867
Charges constatées d'avance	1 166 150	565 607	600 543
Produits à recevoir	4 165 994	1 041 170	3 124 824
Personnel-Avances et acomptes	111 760	144 369	-32 609
Compte d'attente	134 966	25 584	109 382
Total	26 164 674	17 085 843	9 078 831

II-8- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 23.375.456 dinars contre un solde de 28.352.151 dinars au 31 décembre 2014. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Placements courants	16 753 542	20 715 703	-3 962 161
Banques	4 796 916	7 307 968	-2 511 052
Caisse	73 392	37 264	36 128
Valeurs à l'encaissement	1 751 605	291 217	1 460 388
Total	23 375 456	28 352 151	-4 976 695

III- Capitaux propres, intérêts minoritaires et passifs

III-1- Capitaux propres du groupe

Les capitaux propres groupe et hors groupe se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Capital social	108 000 000	108 000 000	0
Réserves consolidées	-64 011 408	-57 605 012	-6 406 396
Résultat de l'exercice	-1 675 253	2 509 901	-4 185 154
Total	42 313 339	52 904 890	-10 591 550

III-2- Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires ont atteint 6.255.476 dinars au 31décembre2015contre un solde de 6.288.311 dinars au 31décembre 2014. Ils s'analysent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Part des minoritaires dans les réserves	5 910 853	5 522 005	388 848
Part des minoritaires dans le résultat	344 624	766 306	-421 682
Total	6 255 476	6 288 311	-32 835

III-3- Emprunts

Au 31décembre 2015, l'encours des emprunts dus par le groupe se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Leasing	12 269 000	7 203 405	5 065 595
Emprunts	25 758 028	4 519 829	21 238 199
Total	38 027 028	11 723 234	26 303 794

III-4- Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique a atteint 29.543.418 dinars au 31 décembre 2015 contre un solde de 28.237.067 dinars au 31 décembre 2014. Il s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs ordinaires	14 640 203	12 968 238	1 671 965
Fournisseurs, effets à payer	9 514 677	9 855 340	-340 663
Fournisseurs factures non encore parvenues	3 631 331	3 008 442	622 889
Fournisseurs étrangers	1 215 674	2 243 718	-1 028 044
Fournisseurs d'immobilisation	541 533	161 328	380 205
Total	29 543 418	28 237 067	1 306 351

III-5- Autres passifs courants

Au 31 décembre 2015, les autres passifs courants présentent un solde créditeur s'élevant à 33.163.944 dinars contre un solde créditeur de 14.142.596 au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Avances reçues des clients	3 155 985	3 298 606	-142 621
Impôts et taxes à payer	12 312 188	6 666 307	5 645 881
Charges à payer	3 498 529	1 079 275	2 419 254
Créditeurs divers	2 392 679	36 383	2 356 296
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	7 504 314	128 716	7 375 598
CNSS	740 998	845 247	-104 249
Provision pour congés payés	607 582	74 083	533 499
Personnel, rémunération due	458 672	960 577	-501 905
Produits comptabilisés d'avance	2 398 756	1 053 400	1 345 356
Compte d'attente	94 241	0	94 241
Total	33 163 944	14 142 596	19 021 348

III-6- Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde créditeur de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers » s'élève au 31 décembre 2015 à 43.548.787 dinars contre un solde créditeur de 21.942.380 dinars au 31 décembre 2014. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Emprunts courants	19 909 139	10 206 700	9 702 439
Concours bancaires	14 900 009	8 350 090	6 549 919
Echéances à moins d'un an sur emprunts	8 461 589	3 298 652	5 162 937
Chèques à décaisser	112 100	8 005	104 095
Intérêts courus	165 950	78 933	87 017
Total	43 548 787	21 942 380	21 606 407

IV- Etat de résultat

IV-1- Revenus

Le solde de la rubrique « Revenus » s'élève au 31 décembre 2015 à 84.787.605 dinars contre un solde de 59.600.508 dinars au 31 décembre 2014. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Ventes et prestations de services	73 086 891	55 186 908	17 899 983
Autres revenus	3 211 156	1 675 973	1 535 183
Ventes de produits finis	9 069 605	2 746 120	6 323 485
R.R.R. accordés sur ventes	-580 048	-8 493	-571 555
Total	84 787 605	59 600 508	25 187 097

IV-2- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 décembre 2015, les achats consommés s'élèvent à 55.375.619 dinars contre 36.387.307 dinars au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Achats de matières premières	27 094 913	17 493 341	9 601 572
Achats de prestations de services	10 783 940	8 553 549	2 230 391
Achats non stockés de matériaux	7 960 099	9 709 845	-1 749 746
Variation de stock des approvisionnements	3 290 370	3 141 429	148 941
Achats de travaux de sous-traitance	7 675 358	368 814	7 306 544
Frais accessoires sur achats	4 276	2 769	1 507
Transfert de charges des achats	-1 433 335	-2 882 440	1 449 105
Total	55 375 619	36 387 307	18 988 312

IV-3- Charges du personnel

Au 31 décembre 2015, les charges de personnel s'élèvent à 12.982.217 dinars contre 9.328.336 dinars au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Salaires et appointements	10 897 239	7 972 846	2 924 393
Charges patronales	1 822 212	1 433 721	388 491
Autres Charges du personnel	347 965	62 645	285 320
Transfert de charges	-85 198	-140 877	55 679
Total	12 982 217	9 328 336	3 653 881

IV-4- Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2015, les autres charges d'exploitation s'élèvent à 11.282.508 dinars contre 6.587.583 dinars au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Achats non stockés de consommables	550 819	4 033	546 786
Assurances	735 229	487 526	247 703
Sous-traitance générale	1 293 943	411 998	881 945
Entretien et réparation	1 763 652	733 066	1 030 586
Voyages et déplacements	891 273	892 893	-1 620
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	657 380	653 285	4 095
Transport	1 290 287	628 770	661 517
Services bancaires et assimilés	949 657	764 742	184 915
Frais postaux et de télécommunication	279 964	216 539	63 425
Charges locatives	2 245 282	1 391 986	853 296
Publicité, publications et relations publiques	134 086	380 889	-246 803
Personnel extérieur à l'entreprise	28 840	135 001	-106 161
Divers Autres services extérieurs	349 190	108 520	240 670
Divers services extérieurs	864 634	108 328	756 306
Taxes sur les activités professionnelles	250 022	492 800	-242 778
Autres services extérieurs liés à des modifications comptables	0	22 139	-22 139
Impôts taxes et versements assimilés	802 519	515 318	287 201
Transferts de charges d'exploitation	-1 804 268	-1 360 251	-444 017
TOTAL	11 282 508	6 587 583	4 694 926

IV-5- Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élevaient au 31 décembre 2015 à 6.418.096 dinars contre un solde de 2.543.834 dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Charges financières, intérêts et agios bancaires	5 877 121	2 405 159	3 471 962
Pertes de change	821 651	141 127	680 524
Gains de change et autres produits financiers	-280 676	-2 451	-278 225
Total	6 418 096	2 543 834	3 874 262

IV-6- Produits des placements

Les produits des placements du groupe s'élevaient au 31 décembre 2015 à 1.699.182 dinars contre un solde de 1.292.066 dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Produits des valeurs mobilières	72 296	23 415	48 881
Produit des placements	1 612 714	1 226 998	385 716
Autres produits des placements	14 172	41 655	-27 483

Total Produits des placements	1 699 182	1 292 066	407 116
-------------------------------	-----------	-----------	---------

V- Etat de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de 6.409.771 dinars au 31 décembre 2014 à -20.173.331 dinars au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une variation négative de 26.583.102 dinars affectée essentiellement aux activités d'investissement pour 36.932.894 dinars et à l'exploitation pour un montant de 2.211.620 compensés par des flux positifs liés aux activités de financement pour 12.561.412 dinars.

L'exploitation a généré un flux négatif de 2.211.620 dinars provenant essentiellement de la hausse du BFR de 7.737.346 dinars compensé par un résultat avant amortissement de 5.516.650 dinars.

La hausse du BFR est expliquée par la hausse des stocks, des créances et des autres actifs respectivement de 6.834.095 dinars, de 1.555.779 dinars et de 2.392.804 dinars compensée par la hausse des dettes d'exploitation de 3.045.331 dinars.

Les flux d'investissement s'élèvent à un décaissement de 36.932.894 dinars provenant essentiellement de flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 20.234.649 dinars et des flux relatifs à l'acquisition des nouvelles filiales, des nouvelles sociétés associées et des autres immobilisations financières pour un montant total de 16.698.245 dinars.

Les flux provenant des activités de financement s'élèvent à 12.561.412 dinars provenant, essentiellement, des flux nets d'encaissement et de décaissement de crédits pour un montant de 16.479.912 dinars compensés par des distributions de dividendes pour un montant de 3.971.000 dinars.

V-1- Réconciliation des soldes de trésorerie

Les soldes de la trésorerie au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015
Liquidités et équivalents de liquidités à l'actif	23 375 456
Concours bancaires au passif	43 548 787
Trésorerie de clôture à l'état de flux de trésorerie	-20 173 331
Ecart	0

RAPPORT GENERAL

A Messieurs les actionnaires de la société TAWASOL GROUP HOLDING

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société TAWASOL GROUP HOLDING et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Ces états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit.

Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

MOTIFS DE L'OPINION AVEC RESERVE

1. L'examen des comptes clients et autres comptes d'actifs de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN a permis de relever l'existence de créances douteuses relatives à des sociétés apparentées totalisant 1 591 714 dinars au 31 décembre 2015. Aucune provision n'a été constatée par la société pour se couvrir du risque de non recouvrement. Selon les discussions tenues au cours du conseil d'administration du 11 août 2015, le dénouement de ces soldes serait lié à l'opération de restructuration du capital encours entre le groupe EL AREM et le groupe TAWASOL GROUP HOLDING. Ces créances se détaillent comme suit :

Client	Créance compromise	Provision comptabilisée	Complément de provision à comptabiliser
MERIDIANA	661 619	-	661 619
GENERAL ALUMINIUM	414 391	-	414 391
B-VITRE	411 186	-	411 186
CLASS ALU	104 518	-	104 518
Total	1 591 714	-	1 591 714

La comptabilisation de la provision pour dépréciation des comptes clients précités aurait eu pour incidence de réduire les capitaux propres du groupe de 1 591 714 dinars et le solde net du poste « Clients et comptes rattachés » pour le même montant.

OPINION AVEC RESERVE

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe 1, les états financiers consolidés figurant aux pages 6 à 9 sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société TAWASOL GROUP HOLDING et ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 27/06/2016

Union des experts comptables

Jabrane Ben Zineb

Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira

